Internet : programme d'action 2005-2008 pour une utilisation plus sûre, Safer Internet plus.

2004/0023(COD) - 11/05/2005 - Acte final

OBJECTIF : instituer un programme communautaire pluriannuel visant à promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet et des nouvelles technologies en ligne « Safer Internet Plus ».

ACTE LÉGISLATIF : Décision 854/2005/CE du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la présente décision a pour objectif la continuation du plan d'action communautaire pluriannuel visant à promouvoir une utilisation plus sûre de l'internet par la lutte contre les messages à contenu illicite et préjudiciable diffusés sur les réseaux mondiaux, qui expire le 31 décembre 2004. Pour ce faire, la décision établit un nouveau programme de quatre ans (du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2008) destiné à répondre à de nouveaux défis, en termes tant qualitatifs que quantitatifs, et à concentrer l'action sur les utilisateurs finaux, particulièrement les parents, les éducateurs et les enfants.

Le montant de référence financière prévu pour l’exécution du programme s'élève à 45 mios EUR, dont 20 mios EUR pour les années 2005 et 2006. Le programme comporte quatre actions assorties de la ventilation financière suivante:

- lutte contre les contenus illicites (de 25 à 30%);
- traitement des contenus non désirés par l'utilisateur final et préjudiciables (de 10 à 17%);
- promotion d'un environnement plus sûr (de 8 à 12%);
- actions de sensibilisation (de 47 à 51%).

ENTRÉE EN VIGUEUR : 11/06/2005.